

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1683

Artikel: Systeme électoral : le proportionnel à l'écoute du consensus
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le proportionnel à l'écoute du consensus

L'actualité politique française met en évidence les dangers de la bipolarisation et de l'alternance. Par le biais de l'élection au système majoritaire, un parti ou une coalition se voit confier les leviers du pouvoir et croit de ce fait exprimer la volonté de la majorité de la population. Cette position dominante conduit très vite à l'arrogance: concertation, consultation et recherche du compromis n'ont pas place dans cette conception du pouvoir. La contestation régulière de la rue - une forme d'expression peu propice au bon déroulement du débat démocratique - constitue le prix à payer pour cet aveuglement. Les thuriféraires helvétiques de cette forme de régime l'oublient, eux qui n'y voient que l'avantage d'une gouvernance cohérente.

La Suisse, préservée par sa culture de la représentation proportionnelle, ne devrait pas être guettée par cette tentation autoritaire. Et si tel était le cas, les majorités trop sûres d'elles-mêmes seraient bien vite remises à l'ordre par le biais des instruments de démocratie directe.

Pourtant dans notre pays, on assiste à une évolution vers la polarisation des forces politiques. Cette évolution se reflète dans le vocabu-

laire: on parle plus volontiers qu'auparavant de majorité et d'opposition. A Genève s'affrontent l'Entente bourgeoise et l'Alternative de gauche; aux Chambres fédérales le clivage droite-gauche est devenu plus fréquent depuis deux décennies. Pourtant l'analyse du comportement du corps électoral devrait nous prémunir contre cette perception dichotomique du paysage politique. Aujourd'hui, la majorité des citoyennes et des citoyens déclare ne pas s'identifier à un parti et fait un usage accru du latotage (biffer des noms), cette manière de composer sa liste avec des candidats de différentes formations politiques. C'est dire que la victoire d'un parti ou d'un pôle n'exprime pas l'adhésion sans réserve d'une majorité d'électeurs au programme des vainqueurs. Genève, qui cultive plus qu'ailleurs la bipolarisation, en témoigne: le souverain défait allègrement les projets adoptés par la majorité parlementaire, qu'elle soit de gauche ou de droite. Et au cours de la présente législature, des projets passés en force aux Chambres fédérales ont été balayés par le peuple.

L'usage trop systématique du référendum ne vaut guère mieux que la conduite majoritaire de la politique française, confrontée à la contestation de la rue. Il signale un dysfonctionnement et condamne les autorités à un pilotage en dents de scie, quand il ne paralyse pas l'action de l'Etat.

Les problèmes des sociétés modernes sont trop complexes et les clivages qui traversent ces dernières trop nombreux pour tolérer des solutions simples, tirées du carquois idéologique d'une majorité. Dans l'économie des institutions helvétiques, la démocratie directe joue ce rôle de garde-fou contre les tentations hégémoniques d'un parti ou d'un pôle qui se croirait électoralement légitimé à imposer ses vues. *jd*

Edito

Le référendum de la déloyauté

Un parti parce qu'il est gouvernemental n'est pas privé pour autant de sa capacité référendaire. Minorisé au Parlement, il exerce un droit de recours: au peuple d'arbitrer.

La décision de l'UDC, qui sera soumise à l'assemblée des délégués le 8 avril, de soutenir le référendum contre la Loi sur l'aide aux pays de l'Est, ne relève pas de l'exercice référendaire ordinaire. C'est un acte de déloyauté gouvernementale. Il disqualifie ce parti, le rend indigne de participer au Conseil fédéral.

L'aide aux pays de l'Est n'est pas chose nouvelle. Elle fut votée en 1995 déjà pour aider les nouveaux pays devenus indépendants de l'URSS. L'arrêté, voté par le Parlement, avait une validité de dix ans. Il a été repris sous forme de loi pour servir de base légale à l'aide aux pays qui ont rejoint l'Union européenne et il prévoit notamment un apport d'un milliard, par versements de 200 millions pendant cinq ans.

On peut certes regretter que le Conseil fédéral ait entretenu un certain flou: trouverait-il dans les lignes budgétaires les ressources nécessaires ou seraient-ce des dépenses nouvelles? Et pourquoi attendre le lendemain de la votation sur les bilatérales (libre circulation des personnes) pour clarifier la situation juridique? Il n'en reste pas moins que le peuple savait qu'il y aurait aide, qu'il y a implicitement souscrit avec la seule réserve que la Suisse décide souverainement de l'attribution des sommes allouées. Depuis les montants promis ont été rendus publics. Pologne, 489 millions, Hongrie, 130, Tchéquie, 109, Lituanie, 70, etc.

Contester aujourd'hui cet engagement, c'est, avec mauvaise foi, refuser de tenir parole. C'est décrédibiliser le Conseil fédéral et déconsidérer l'honnêteté nationale.

Or il sera facile aux opposants de mener sur ce thème la pire des campagnes démagogiques. Nous, Suisses, devons nous restreindre, mais pour les «Polaks» on trouverait des centaines de millions! Ce référendum est une menace redoutable, parce que les arguments rationnels n'auront pas de prise (par exemple, donner, c'est notre intérêt bien compris; la contribution de la Norvège est plus élevée que la nôtre) et se heurteront à des réactions spontanées: pourquoi tant d'argent, un milliard!, pour eux et des coupes sévères pour nous.

Il faut donc faire savoir à l'UDC avant le 8 avril que cette question n'est pas une affaire de politique intérieure, sur laquelle on peut diverger. Il y va de la crédibilité de nos engagements extérieurs. De notre parole. Ceux qui veulent la renier ne sont pas dignes de cogouverner. Qu'on le leur dise!

ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd); Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf); André Gavillet (ag)
Pierre Jeanneret; Charlotte Robert (cr)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at); Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression: **Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch